



## **Compte Rendu D'Assemblée Générale**

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE** de notre Fédération convoquée le 12 janvier 2002, est ouverte à 08 h 30.

Lors de la première convocation pour le 27 décembre 2001, le quorum n'a pas été obtenu, l'assemblée a donc été re-convoquée pour le 12 janvier 2002.

Lors de cette 2<sup>ème</sup> Assemblée Générale, le quorum ne doit pas nécessairement être obtenu (cf. article 8 du Règlement Intérieur ). Elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Il y a 54 clubs présents ou représentés, ce qui correspond à 202 voix.

1 - Le Règlement Disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage est proposé au vote de l'assemblée par le secrétaire Général :

**Adopté à l'unanimité des voix présentes et représentées.**

2 – Le Règlement médical fédéral est proposé au vote de l'assemblée par le secrétaire Général :

**Adopté à l'unanimité des voix présentes et représentées.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 10 H 30.



**Alain Badino**  
Secrétaire Général